République française
Liberté, égalité, fraternité

Folio n° 421

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi quinze novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du huit novembre deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Louisette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à David PERRAULT ; Franck PETIT ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Chantal JARNIOU ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Sandrine BELHACHE-DIET

Absent : Claude GOUPIL

Secrétaire de séance : Christian FOSSOUL

Membres en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 7. – Voix délibératives : 28

2022-94

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Par délibération n° 2022-41 en date du 12 avril 2022, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2022.

Depuis cette approbation, des modifications budgétaires sont intervenues pour lesquelles il convient d'ajuster les crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les modifications en fonctionnement :

VUE D'ENSEMBLE			
Section de fonctionnement	Chapitres	Libellés	Modifications en €
Dépenses	011	Charges à caractère général	+ 232 000.00
	012	Charges du personnel	+ 621 000.00
	65	Autres charges de gestion courante	+ 22 100.00
	66	Charges financières	- 61 000.00
	68	Dotations aux amortissements et provisions	+ 2 030.00
	042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	- 49 806.08
		TOTAL	**+ 766 323.92**
Recettes	013	Atténuations de charges	+ 9 000.00
	70	Produits de service	+ 10 000.00
	73	Impôts et taxes	+ 70 758.92
	74	Dotations et participations	+ 251 471.00
	75	Autres produits de gestion courante	+ 5 394.00
	77	Produits exceptionnels	+ 419 700.00
		TOTAL	**+ 766 323.92**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de + 766 323.92 €, soit + 10.7 % par rapport au budget principal. Cette augmentation impacte notamment les charges à

caractère général de + 232 000.00 € (+14.4%) et les charges de personnel de + 621 000.00 € (+12.80%).

Les charges à caractère général :

L'année 2022 a été marquée par une augmentation de l'inflation à près de 6 %[1] et des matières premières, parmi lesquelles l'eau, le chauffage urbain ou bien encore l'électricité. Cette hausse représente + 90 500,00 € dans le budget de la commune.

Les locations mobilières (téléphonique, copieurs, etc.) et la maintenance augmentent respectivement de + 15 000,00 € et de + 23 000,00 €.

Parallèlement, différents virements de crédits nécessitent un ajustement des charges à caractère général, évalué à 84 112,00 €.

Ces principales évolutions constituent 91,6 % des ajustements proposés en matière de charges à caractère général. Les autres évolutions n'appellent que peu de commentaires.

Les charges de personnel :

L'évolution des charges de personnel de près de 621 000,00 € se justifient notamment par l'évolution du point d'indice (estimé à 136 000 € pour la commune), des évolutions d'échelons ou de grades des agents, des recrutements supplémentaires pour renforcer l'ingénierie de la commune et l'importance des services publics portés en régie. La commune n'externalise que de manière limitée l'ensemble des services apportés aux habitants.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Quant aux recettes de fonctionnement, celles-ci sont en augmentation de + 766 323,92 €, soit + 10,5 % des recettes réelles de fonctionnement votées au budget principal. En effet, des recettes nouvelles sont attendues au chapitre 77 (produits exceptionnels) de l'ordre du 419 700,00 €. Parallèlement, les dotations et participations augmentent de + 251 471.00 € au regard notamment des aides de l'État en matière d'énergie et de personnel, soit +116 415.00 €. Enfin, il est attendu une recette de 70 758.92 € au titre des rôles supplémentaires de fin d'année.

Les modifications en investissement :

Section d'investissement	Chapitres	Libellés	Modifications en €
Dépenses	20	Immobilisations incorporelles	+ 38 172,00
	21	Immobilisations corporelles	+ 250 104,00
	23	Immobilisations en cours	-4 225 295,32
		TOTAL	**-3 937 019,32**
Recettes	040	Opérations d'ordre et de transfert entre section	-49 806,08
	10	Dotations et fonds divers	-53 196,70
	13	Subventions d'investissement	-174 016,54
	16	Emprunts et dettes assimilées	- 3 660 000,00
		TOTAL	**-3 937 019,32**

Les dépenses et recettes réelles d'investissement de la commune diminuent de - 37,5 %, passant de 10 501 099,72 € à 6 564 080,38 €.

[1] Point de conjoncture INSEE, septembre 2022.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les ajustements à opérer se décomposent comme suit :

- Immobilisations incorporelles (frais d'études, licences, concessions, etc.) :
  - + 38 172 € : frais d'études relatifs à la construction d'une nouvelle école.
- Immobilisations corporelles :
  - + 5 394 € : reprise de la faïence et des peintures de l'école André Marie ;
  - + 44 730 € : achats illuminations de noël 2022 ;
  - + 199 980 € : achat d'un bus.
- Immobilisations en cours :
  - - 4 225 295,32 € : diminution des dépenses consacrées à la réhabilitation de l'usine « Leboucher » en vue d'accueillir une nouvelle école et une cuisine centrale.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Au-delà de la baisse des opérations d'ordre et de transfert entre sections de - 49 808,08 €, de manière concordante avec la baisse opérée en dépenses de fonctionnement du même montant, conformément aux règles budgétaires et comptables, les principales diminutions de recettes s'expliquent par la diminution des dépenses d'équipement comme suit :

- Dotations et fonds divers :
  - Diminution des recettes relatives au fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de 53 196,70 € ;
- Subventions d'investissement (État, Département, Région etc.) :
  - Baisse des subventions de l'État de 174 016,54 € au titre de la dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL).
- Emprunts et dettes assimilées :
  - Baisse des recettes liées à l'emprunt de 3 660 000,00 € au regard de la diminution des dépenses d'équipement liés au projet dit « Leboucher ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions,

Autorise Madame le Maire à prendre la décision modificative n°1 s'établissant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	Chapitres	Libellés	Modifications en €
Dépenses	011	Charges à caractère général	+ 232 000.00
	012	Charges du personnel	+ 621 000.00
	65	Autres charges de gestion courante	+ 22 100.00
	66	Charges financières	- 61 000.00
	68	Dotations aux amortissements et provisions	+ 2 030.00
	042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	- 49 806.08
		TOTAL	**+ 766 323.92**
Recettes	013	Atténuations de charges	+ 9 000.00
	70	Produits de service	+ 10 000.00
	73	Impôts et taxes	+ 70 758.92
	74	Dotations et participations	+ 251 471.00
	75	Autres produits de gestion courante	+ 5 394.00
	77	Produits exceptionnels	+ 419 700.00
		TOTAL	**+ 766 323.92**

République française
Liberté, égalité, fraternité

Folio n° 424

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Section d'investissement	Chapitres	Libellés	Modifications en €
Dépenses	20	Immobilisations incorporelles	+ 38 172,00
	21	Immobilisations corporelles	+ 250 104,00
	23	Immobilisations en cours	-4 225 295,32
		TOTAL	**-3 937 019,32**
Recettes	040	Opérations d'ordre et de transfert entre section	-49 806,08
	10	Dotations et fonds divers	-53 196,70
	13	Subventions d'investissement	-174 016,54
	16	Emprunts et dettes assimilées	- 3 660 000,00
		TOTAL	**-3 937 019,32**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

MAIRIE DE N. DAME-DE-BONDEVILLE (Seine-Maritime)

Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221116-2022-94-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022